

**PROCÈS-VERBAL – 3 OCTOBRE 2017**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2017 à 19h00, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald et messieurs les conseillers : Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault et Serge Bossé, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère, greffier adjoint.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

**2017-10-650 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2017-10-651 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017**

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)**

**AGGLOMÉRATION**

**2017-10-652      Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 19 septembre 2017**

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 19 septembre 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 19 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-10-653      Centre sportif Damien-Héту - Location d'un local - Bail à l'Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts -Exploitation d'une boutique de sport**

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre un local à la disposition de l' « Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts inc. » pour fins d'exploitation d'une boutique de sport ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'utilisation exclusive de l'espace boutique vacant à l' « Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts inc. », selon des modalités établies ;

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à signer le bail, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-10-654      Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture – Appel d'offres TP-2016-013- Décompte progressif no. 4**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-09-536, pour des services professionnels en architecture pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Désilets-Leroux, architectes » faisant affaire sous le nom "Atelier Idéa" de la facture numéro 1708874, datée du 1<sup>er</sup> septembre 2017, au montant de 22 632,83 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon les bons de commande numéro TP\*2925 et CC\*681.

**ADOPTÉE**

**2017-10-655 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure – Appel d’offres TP-2016-014- Décompte progressif no. 7**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-537, pour des services professionnels en structure pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-14 ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Les consultants S.M. inc. » de la facture numéro 353705, datée du 31 août 2017, au montant de 1 149,75 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP\*2926.

**ADOPTÉE**

**2017-10-656 Centre sportif Damien-Héту – Bail aux fins de location d'heures de glace - Club de patinage artistique, Ste-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE le « Club de patinage artistique, Ste-Agathe-des-Monts » souhaite louer des heures de glace au Centre sportif Damien-Héту pour offrir des cours destinés aux enfants ;

ATTENDU le nombre important d'heures louées ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise :

- la location de la patinoire au « Club de patinage artistique, Ste-Agathe-des-Monts », selon des modalités et un taux horaire établis ;
- la directrice des loisirs et de la culture à signer le bail, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-10-657 Centre sportif Damien-Héту – Bail aux fins de location d'heures de glace - – Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts inc.**

ATTENDU QUE l' « Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts inc. » souhaite louer des heures de glace au Centre sportif Damien-Héту pour sa programmation 2017-2018 ;

ATTENDU le nombre important d'heures louées ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la location de la patinoire à l' « Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts », selon des modalités et un taux horaire établi ;

QUE le conseil autorise directrice des loisirs et de la culture à signer le bail, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-10-658 Centre sportif Damien-Héту – Bail à D'Ici Pizza- Exploitation d'un restaurant**

ATTENDU QUE la Ville désire offrir un service de restauration au Centre sportif Damien-Héту ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux propositions pour l'exploitation dudit restaurant ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la location, à l'entreprise « Luc Gaureau » faisant affaire sous le nom « D'Ici pizza », d'un espace commercial pour l'exploitation d'un restaurant au Centre sportif Damien-Héту ;

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à signer le bail, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**2017-10-659 Centre sportif Damien-Héту – Bail aux fins de location de la piscine – Club aquatique Ste-Agathe**

ATTENDU QUE la Ville souhaite mettre la piscine du Centre sportif Damien-Héту à la disposition du « Club aquatique Ste-Agathe » qui offre à la population différentes activités reliées à la natation ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'utilisation exclusive de la piscine du Centre sportif Damien-Héту au « Club aquatique Ste-Agathe », selon des modalités établies ;

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à signer le bail, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION**

**2017-10-660 Protocole d'entente « Théâtre le Patriote » – Sainte-Agathe-des-Arts**

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du bâtiment connu et désigné sous le nom de « Théâtre Le Patriote » ;

ATTENDU QUE la Ville a signé un bail, le 1<sup>er</sup> août 2016, avec l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts » concernant l'utilisation et la gestion de l'immeuble ;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'organisme « Sainte-Agathe des-Arts » pour le développement de la culture ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite définir les responsabilités des deux organisations à l'intérieur d'un protocole d'entente ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,  
appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente, d'une durée de cinq ans, conformément au projet de protocole d'entente soumis à l'attention des membres du conseil municipal préalablement à la présente assemblée ;

QUE le conseil autorise la directrice du Service juridique et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

**ADOPTÉE**

**2017-10-661 Ratification de l'élection d'un nouveau membre au conseil d'administration de l'organisme Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QUE le « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » est un organisme mandataire de la Ville pour la gestion de divers équipements structurants de plein air, dont notamment, le camping, le débarcadère et la marina municipale ainsi que le centre de plein air ;

ATTENDU QUE la chartre de l'organisme prévoit le processus de nomination des administrateurs qui siégeront à son conseil d'administration ;

ATTENDU QUE l'élection des administrateurs doit être ratifiée par le conseil municipal ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie la nomination de madame Geneviève Gobeil, à titre d'administratrice du conseil d'administration de l'organisme sans buts lucratifs « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts », en remplacement de monsieur Jacques Auger.

**ADOPTÉE**

**2017-10-662 Bail en faveur du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil loue à l'organisme « Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts » des installations commerciales composées de différents terrains, bâtiments et équipements devant servir à l'exploitation d'un terrain de camping, d'un centre de plein air et d'une marina ;

QUE le conseil confirme et ratifie la désaffectation de ces installations de leur fin publique à des fins commerciales, et ce, depuis le début de la location faite à cet organisme ;

QUE le conseil autorise le maire à signer, pour et au nom de la Ville, le bail, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

2017-10-663

**Octroi de mandat à Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville dans un litige**

ATTENDU QUE le 10 juin 2015, l'honorable juge Michel Lalande, J.C.M., a déclaré coupable Monsieur Serge Amzallag des infractions reprochées aux constats d'infraction portant les numéros URB5291, URB5300, URB5307, URB5336, URB5377 et URB5378 ;

ATTENDU QUE Monsieur Serge Amzallag a porté ces six (6) condamnations en appel devant la Cour supérieure de Saint-Jérôme ;

ATTENDU QUE le 9 août 2017, l'honorable juge Daniel Royer, J.C.S., a rejeté les appels de Monsieur Serge Amzallag dans les dossiers portant les numéros URB5291, URB5300, URB5307, URB5336 et URB5378 et acquitté celui-ci dans le dossier portant le numéro URB5377 ;

ATTENDU QUE le 7 septembre 2017, Monsieur Serge Amzallag a remis à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts une procédure juridique intitulée *Requête pour permission d'appeler d'une déclaration de culpabilité comportant des questions de droit* présentable devant la Cour d'appel de Montréal le 15 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts était représentée dans ces dossiers par la firme d'avocats Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. tant en première instance que devant la Cour supérieure ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire contester la requête de Monsieur Serge Amzallag devant la Cour d'appel ainsi que son appel, le cas échéant ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la firme d'avocats « Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. » afin de représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts devant la Cour d'appel dans le dossier portant le numéro 500-10-006508-178 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense d'une somme de 10 000,00 \$, incluant les taxes applicables, qui sera financée par un excédent de fonctionnement non affecté de la Ville et imputée au poste budgétaire numéro 02-610-00-412.

**ADOPTÉE**

2017-10-664

**Octroi de contrat de services professionnel à Dunton Rainville, s.e.n.c. pour représenter la Ville dans un recours devant la Cour supérieure**

ATTENDU QUE le ou vers le 24 septembre 2017, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts recevait signification de la Requête introductive d'instance pour obtenir une sauvegarde et pour obtenir une injonction permanente, interlocutoire et provisoire, et demande en mandamus, dont les demandeurs sont Serge Amzallag et Zipora Milstain Amzallag ;

ATTENDU QUE la présentation de la requête pour obtenir une injonction provisoire est présentable le 28 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville désire être représentée par la firme d'avocats « Dunton Rainville, s.e.n.c. » pour la contestation de cette Requête introductive d'instance pour obtenir une sauvegarde et pour obtenir une injonction permanente, interlocutoire et provisoire, et demande en mandamus ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts donne le mandat à la société « Dunton Rainville, s.e.n.c. » pour contester la Requête introductive d'instance pour obtenir une sauvegarde et pour obtenir une injonction permanente, interlocutoire et provisoire, et demande en mandamus déposée en Cour supérieure (dossier 700-17-014575-178).

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense d'une somme de 10 000,00 \$, incluant les taxes applicables, qui sera financée par un excédent de fonctionnement non affecté de la Ville et imputée au poste budgétaire numéro 02-610-00-412.

## ADOPTÉE

2017-10-665

### **Autorisation de signature d'ententes de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques**

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec qui vise la mise sur pied d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « Circuit électrique ») ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de borne de recharge publique pour véhicules électriques sur certains espaces de stationnements publics qui lui appartiennent ;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, la Ville désire soutenir l'utilisation, sur son territoire, de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec permet la conclusion d'ententes relatives à la prise en charge, par des municipalités, de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique de la société Hydro-Québec (HQ) et avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire partie du Circuit électrique et désire en devenir membre ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme s'il était inscrit tout au long ;

QUE le conseil avise le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la société Hydro-Québec de son intérêt et de son intention de faire partie du Circuit électrique et désire en devenir membre ;

QUE pour ce faire, le conseil :

- autorise la conclusion d'ententes relatives à la prise en charge par la Ville de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique de la société Hydro-Québec (HQ) et avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ;
- désigne monsieur Simon Lafreniere, directeur du service Urbanisme et environnement aux fins de signature et d'administration desdites ententes ;

- autorise l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge de type SmartTWO sur piédestal au montant de 4 792,16 \$, taxes applicables incluses ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 47-000-19-721.

**ADOPTÉE**

**2017-10-666 Régie intermunicipale des Trois Lacs (RITL) – Budget 2018**

ATTENDU QUE le budget de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) doit être adopté par la Ville ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires de l'année 2018 de la RITL pour un montant total de 1 826 956 \$.

**ADOPTÉE**

**2017-10-667 Régie Incendie Des Monts (RIDM) - Agglomération – Budget 2018**

ATTENDU QUE le budget de la Régie Incendie Des Monts (RIDM) doit être adopté par la Ville ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires de l'année 2018 de la RIDM pour un montant total de 1 791 413 \$.

**ADOPTÉE**

**2017-10-668 Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) – Volet 1 - Renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables (dossier no. 2015005) - Autorisation de signature protocole d'entente**

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux de renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables à une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente d'aide financière prévoit les obligations des parties relativement au versement d'une aide financière par le MAMOT à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les travaux prévus à l'Annexe B de ladite d'entente, le tout conformément au guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire Denis Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 1 - Renouvellement de conduites d'eau* » signé par le Ministère, en date du 15

septembre 2017, relativement aux travaux du chemin du Lac-des-Sables, dossier numéro 2015005, et dont copie a été soumise aux membres du conseil avant l'assemblée.

#### ADOPTÉE

**2017-10-669**      **Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) - Volet 1 - Renouvellement de conduites de la rue Laverdure (dossier no. 2015006) - Autorisation de signature protocole d'entente**

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux de renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables à une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente d'aide financière prévoit les obligations des parties relativement au versement d'une aide financière par le MAMOT à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les travaux prévus à l'Annexe B de ladite d'entente, le tout conformément au guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire Denis Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 1 - Renouvellement de conduites d'eau » signé par le Ministère, en date du 15 septembre 2017, relativement aux travaux de la rue Laverdure, dossier numéro 2015006, et dont copie a été soumise aux membres du conseil avant l'assemblée.

#### ADOPTÉE

**2017-10-670**      **Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) - Volet 1 - Renouvellement de conduites de la rue Guindon (dossier no. 2015007) - Autorisation de signature protocole d'entente**

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux de renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables à une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente d'aide financière prévoit les obligations des parties relativement au versement d'une aide financière par le MAMOT à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les travaux prévus à l'Annexe B de ladite d'entente, le tout conformément au guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire Denis Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* - Volet 1 - Renouvellement de conduites d'eau » signé par le Ministère, en date du 15 septembre 2017, relativement aux travaux de la rue Guindon, dossier numéro 2015007, et dont copie a été soumise aux membres du conseil avant l'assemblée.

#### ADOPTÉE

**2017-10-671 Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) - Volet 1 - Renouvellement de conduites du chemin Saint-Jean (dossier no. 2015010)- Autorisation de signature protocole d'entente**

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux de renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables à une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente d'aide financière prévoit les obligations des parties relativement au versement d'une aide financière par le MAMOT à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les travaux prévus à l'Annexe B de ladite d'entente, le tout conformément au guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU);

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire Denis Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 1 - Renouvellement de conduites d'eau* » signé par le Ministère, en date du 15 septembre 2017, relativement aux travaux du chemin Saint-Jean, dossier numéro 2015010, et dont copie a été soumise aux membres du conseil avant l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**2017-10-672 Programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) - Volet 1 - Poste de suppression Lac-des-Sables (dossier no. 2015017) - Autorisation de signature protocole d'entente**

ATTENDU QUE la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux de renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables à une aide financière dans le cadre du volet 1 du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente d'aide financière prévoit les obligations des parties relativement au versement d'une aide financière par le MAMOT à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts en contrepartie de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les travaux prévus à l'Annexe B de ladite d'entente, le tout conformément au guide sur le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire Denis Chalifoux à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme « *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées - Volet 1 - Renouvellement de conduites d'eau* » signé par le Ministère, en date du 15 septembre 2017, relativement au poste de suppression Lac-des-Sables, dossier numéro 2015017

**ADOPTÉE**

**2017-10-673 Musée du ski des Laurentides - Subvention**

ATTENDU QUE le « Musée du ski des Laurentides » est un organisme à but non lucratif ;

ATTENDU l'intronisation posthume de Moïse Paquette au Temple de la renommée du ski au Musée du ski des Laurentides le 21 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville désire contribuer à cet événement en reconnaissance à l'un des piliers de notre communauté ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 250 \$ à l'organisme « Musée du ski des Laurentides » dans le cadre de l'intronisation posthume de Moïse Paquette au Temple de la renommée du ski audit organisme ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG\*206.

#### ADOPTÉE

#### **2017-10-674 Attribution d'un droit d'usage temporaire en faveur de l'organisme Centre d'action bénévole Laurentides pour son activité « Popote Roulante »**

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif « Centre d'action bénévole Laurentides » est responsable de la distribution de repas mieux connus sous l'appellation « Popote roulante » ;

ATTENDU QUE le nombre croissant de repas distribués augmente le temps d'attente des bénévoles, lesquels peinent à trouver des cases de stationnements libres à proximité du siège social de l'organisme ;

ATTENDU QUE l'organisme songe à aménager de nouvelles cases de stationnement à même son immeuble, mais qu'il ne dispose pas des sommes requises en ce moment pour effectuer lesdits travaux ;

ATTENDU QUE l'organisme s'est adressé à la ville pour trouver une solution temporaire en attendant la réalisation desdits travaux d'aménagements ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers.

QUE le conseil consent à accorder un droit d'usage temporaire, sur un immeuble lui appartenant étant identifié par le numéro de matricule 4300-78-4673, désigné comme étant le lot 12B-61 du rang 3 du canton Beresford (1-3, rue Principale Est), à l'organisme « Centre d'action bénévole Laurentides » en guise de stationnement hors rue supplémentaire, de façon temporaire, pour une période maximale de six mois, ce droit échéant au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

QUE l'espace de stationnement alloué est situé dans la cour latérale droite de la façade du bâtiment donnant sur la rue Saint-Vincent, comme il est illustré au plan joint à l'annexe A pour en faire partie intégrante ;

QUE ce terrain est alloué temporairement à l'organisme « Centre d'action bénévole Laurentides » en considération de sa mission de distribution de repas « Popote Roulante »

QUE l'usage du terrain municipal soit exclusif à l'organisme et ne peut être loué ni prêté à un tiers ;

QUE l'organisme « Centre d'action bénévole Laurentides » remette à la Ville un certificat d'assurances responsabilité d'une valeur minimale de deux millions de dollars (2 M\$), la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts devant être ajoutée comme assurée additionnelle, et s'engage à maintenir en vigueur cet avenant pour la durée du droit d'usage, la Ville ne pouvant être tenue d'aucune responsabilité ;

QUE l'organisme soit responsable de l'entretien, du nettoyage, du déneigement et du déglacage du terrain servant au droit d'usage, et ce, en toute saison pour la durée du droit d'usage ;

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence, le greffier adjoint soient autorisés à signer les documents découlant de la présente.

#### ADOPTÉE

2017-10-675

#### **Cession d'une servitude réelle sur une partie du lot rénové 5 579 904 - Projet résidentiel Cap Jem**

ATTENDU l'engagement de la Ville à soutenir financièrement l'organisme « Cap Jem » dans son projet d'implantation d'une maison d'accueil et résidence pour femmes célibataires avec enfants et jeunes filles enceintes, sur le lot 5 570 810 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce projet comprend l'utilisation du bâtiment existant sis au 25, rue Brissette et la construction d'un agrandissement ;

ATTENDU QUE pour permettre une optimisation de l'aménagement des cases de stationnement requises, l'organisme demande à la Ville d'utiliser une partie du terrain attenant à leur site, celui-ci étant la propriété de la Ville ;

ATTENDU QUE ce terrain municipal constitue une réserve foncière pour fins d'espace vert et d'accès au parc linéaire pour les résidents du secteur et de passage éventuel pour accéder aux réseaux pluviaux et sanitaires municipaux situés en arrière lot ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet d'implantation de la résidence sur le site situé au 25, rue Brissette et convient de l'utilité de l'accès à l'espace de stationnement par le terrain municipal ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil consente à accorder un droit de passage sur son terrain identifié par le matricule 4401-74-4046, désigné comme étant le lot 5 579 904, en faveur de l'immeuble identifié par le matricule 4401-64-1074, désigné comme étant le lot 5 579 810, tous deux du cadastre du Québec, sur lequel sera érigée une résidence pour femmes célibataires avec enfants et jeunes filles enceintes, chapeauté par l'organisme Cap Jem ;

QUE le conseil accorde une servitude réelle afin de permettre à l'organisme d'y aménager, sur le terrain municipal, une allée d'accès véhiculaire lui permettant d'atteindre les cases de stationnement réservées à sa clientèle ;

QUE les dimensions maximales de cette servitude soient les suivantes : 7 mètres de large sur une profondeur de 51 mètres ; les mesures finales de l'assiette de la servitude pouvant être inférieures à celles ci-haut énoncées, mais en aucun temps supérieures, le tout étant à confirmer par une description technique effectuée par un arpenteur-géomètre aux frais de l'organisme ;

QUE toute opération cadastrale rendue nécessaire par l'attribution de cette servitude sera effectuée aux frais de l'organisme, ceci incluant l'ensemble des frais honoraires professionnels et de permis en découlant ;

QUE la durée de cette servitude soit d'une durée de 35 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 10 ans ;

QUE les frais de préparation et de publication du contrat de servitude notarié soient aux frais dudit organisme ;

QUE le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence, le greffier adjoint soient mandatés pour signer les documents découlant de la présente.

#### ADOPTÉE

## TRÉSORERIE

### **2017-10-676 Comptes payés – Septembre 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de septembre 2017 au montant de 2 029 224,82 \$.

**ADOPTÉE**

### **2017-10-677 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-09 sur la disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

### **2017-10-678 Dépôt du rapport budgétaire et état comparatif**

ATTENDU l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de septembre 2017, comprenant un état comparatif avec le budget initial.

**ADOPTÉE**

## AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### **2017-10-679 Adoption du règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant le développement économique de la Ville soit mis sur pied ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes a pour but de soutenir le développement et l'implantation de certaines entreprises sur le territoire de la Ville dans le secteur industriel des Bâtisseurs en vue de stimuler l'activité économique, de favoriser l'émergence de nouvelles

entreprises et technologies, de pourvoir à la création d'emploi et d'augmenter la richesse foncière de la municipalité ;

ATTENDU QUE les dispositions habilitantes prévues aux articles 92.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., c. C-47.1) permettent à la Ville d'adopter un tel programme et en fixe les paramètres ;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans la *Stratégie de développement économique et de l'emploi* élaborée par la Ville et la Planification stratégique durable pour la diversification de l'économie et de l'emploi dans la MRC des Laurentides 2016-2020 approuvée par le conseil des maires le 15 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 19 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE le greffier adjoint ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

#### **RESSOURCES HUMAINES**

**2017-10-680**

**Service de génie et infrastructures - Poste de coordonnateur technique en génie et infrastructure – Confirmation**

ATTENDU QUE la période d'évaluation prévue dans le contrat d'embauche du coordonnateur technique en génie et infrastructure sera complétée prochainement ;

ATTENDU les recommandations favorables du directeur du Service de génie et infrastructures et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil, sur la recommandation du directeur du Service de génie et infrastructures et du directeur des ressources humaines, confirme, monsieur Bastien Robidoux, au poste de coordonnateur technique en génie et infrastructure, en date du 19 septembre 2017, conformément aux dispositions prévues dans son contrat.

**ADOPTÉE**

**2017-10-681**

**Service de la culture et des loisirs - Embauche d'une préposée temporaire aux prêts à la bibliothèque**

ATTENDU QU'un poste de préposé (e) temporaire aux prêts à la bibliothèque est vacant ;

ATTENDU QU' il y a lieu de combler ce poste ;

ATTENDU les recommandations de la directrice des loisirs et de la culture et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme l'embauche de madame Isabelle Asselin, comme personne salariée temporaire, pour une période définie au courant de l'année 2017, selon les besoins des activités de la Bibliothèque Gaston-Miron (sur appel), pour occuper un poste de préposée aux prêts à la bibliothèque municipale, à compter du 10 octobre 2017, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

**ADOPTÉE**

**2017-10-682 Service des travaux publics - Embauche d'un journalier temporaire**

ATTENDU QU'un poste temporaire, à titre de journalier, est nécessaire pour atténuer le surcroît de travail au Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le rappel de monsieur Circé, à la fonction de journalier, permettrait de réaliser les travaux planifiés et comblerait le besoin ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine la réembauche de monsieur Vincent Bébard-Circé comme salarié temporaire pour occuper un poste de journalier, rétroactivement au 19 septembre 2017, afin de répondre aux besoins de la Direction des travaux publics, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

**2017-10-683 Poste de suppression chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-247 pour un contrat de surveillance des travaux pour la construction d'un poste de suppression ainsi que le remplacement de 200 mètres de conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 12 969,18 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352547, datée du 11 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4237.

**ADOPTÉE**

**2017-10-684 Appel d'offres TP-2017-005 - Réfection du barrage du lac Légaré (X0005199) – Décompte progressif 01**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-07-506 pour des travaux de réfection du barrage du lac Légaré, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-005 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. inc. » du décompte progressif 01, préparé en date du 29 septembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 68 725,56 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Nordmec Construction inc. » de la facture numéro N0208, datée du 2 octobre 2017, pour une somme de 61 853,00 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte susmentionné ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4906.

**ADOPTÉE**

**2017-10-685 Appel d'offres TP-2017-015 -Nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » – Décompte progressif 04**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-252 pour la construction d'un nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables », suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-015 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. inc. » du décompte progressif 04 préparé en date du 20 septembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 174 821,71 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 651, datée du 30 septembre 2017, pour une somme de 157 339,54 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte susmentionné ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4333.

**ADOPTÉE**

**2017-10-686 Appel d'offres TP-2017-020 - Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Décompte progressif 01**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-08-551 pour des travaux de réfection de chaussée pour diverses interventions – Phase II, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-020 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur Génie et infrastructures du décompte progressif 01, préparé en date du 21 septembre 2017, faisant état d'une

dépense au montant de 420 912,70 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD inc. » de la facture numéro 17655, datée du 22 septembre 2017, pour une somme de 378 821,43 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée au décompte susmentionné pour des travaux exécutés durant la période du 4 au 22 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*5024.

#### ADOPTÉE

#### **2017-10-687 Appel d'offres TP-2017-017 –Interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean –Décompte progressif 01**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-07-477 pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-017 ;

ATTENDU la recommandation de paiement, de la société « Équipe Laurence inc. », du décompte progressif 01 préparé en date du 26 septembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 154 337,90 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Construction T.R.B. Inc. » de la facture numéro 888, datée du 26 septembre 2017, pour une somme de 138 904,11 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte susmentionné ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4896.

#### ADOPTÉE

#### **2017-10-688 Réfection de la chaussée – Chemins du Tour-du-Lac et du Lac-des-Sables – Services professionnels – Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-02-48 pour des services professionnels pour la réfection de 1 700 mètres de chaussée sur le chemin du Tour-du-Lac et de 1 600 mètres de chaussée sur le chemin du Lac-des-Sables, selon leur offre de service en date du 21 janvier 2016 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 1 184,24 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352546, datée du 8 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*1614.

**ADOPTÉE**

**2017-10-689 Appel d'offres TP-2015-021 - Services professionnels – Prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-05-557 pour des services professionnels pour le prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-021 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 3 449,25 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352540, datée du 8 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*720.

**ADOPTÉE**

**2017-10-690 Appel d'offres TP-2015-022 - Services professionnels – Renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-09-558 pour des services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-022 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 9 416,45 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352549, datée du 11 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*721.

**ADOPTÉE**

**2017-10-691 Appel d'offres TP-2015-023 - Services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable – Chemin du Tour-du-Lac — Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-09-559 pour des services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable – Chemin du Tour-du-Lac, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-023 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » de la somme de 1 231,96 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352550, datée du 11 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*722.

#### ADOPTÉE

**2017-10-692 Appel d'offres TP-2015-027- Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré — Paiement de factures**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2015-10-563 pour des services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-027 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 4 639,24 \$ et d'une somme de 1 035,35 \$, incluant les taxes applicables, telles que plus amplement détaillées sur les factures numéros 347594 et 352548, respectivement datées du 19 juin et du 11 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*814.

#### ADOPTÉE

**2017-10-693 Appel d'offres TP-2016-020 - Réfection de la chaussée et aménagement d'une piste cyclable sur les chemins du Lac-des-Sables et du Tour-du-Lac – Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-06-409 pour des travaux de réfection de la chaussée et l'aménagement d'une piste cyclable sur les chemins du Lac-des-Sables et du Tour-du-Lac, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-020 ;

ATTENDU la recommandation de paiement préparée par la société « Les Consultants S.M. inc. », en date du 26 septembre 2017, ainsi que l'émission du certificat de réception définitive des travaux pour la libération de la retenue contractuelle de 5% faisant état d'une dépense au montant de 65 904,68 \$ ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 65 904,68 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 620, datée du 30 août 2017, au montant de 65 904,68 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*2525.

#### ADOPTÉE

**2017-10-694 Appel d'offres TP-2016-028 – Construction de trottoirs – Réception définitive des travaux**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-566 pour des travaux de construction de trottoirs, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-028 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à la réception définitive des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 4 588,73 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Uniroc Construction inc. » de la facture numéro 201966, datée du 12 septembre 2017, au montant de 4 588,73 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la recommandation mentionnée précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 61-302-00-000.

**ADOPTÉE**

**2017-10-695 Appel d'offres TP-2017-002 – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial – Décompte progressif 02**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-02-118 pour le remplacement d'un égout pluvial, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-002 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif 02, préparé par la société « WSP Canada inc. » en date du 18 septembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 82 004,34 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Construction Monco inc. » d'une somme de 73 803,91 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 2393 datée du 18 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*3937.

**ADOPTÉE**

**2017-10-696 Fermeture temporaire de la rue Thibodeau -Événement de la Résidence des Laurentides inc.**

ATTENDU QUE la société « Résidence des Laurentides inc. » souhaite, pour sa grande ouverture, organiser un événement familial le 29 octobre 2017 sur la rue Thibodeau située devant la résidence ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la fermeture de la rue Thibodeau, entre les rues Principale et Larocque Est, le 29 octobre 2017 de 6 h à 21 h ainsi que l'installation de jeux gonflables à cet endroit aux fins de la tenue de l'activité familiale reliée à la grande ouverture de la Résidence des Laurentides, à la condition que la société « Résidence des Laurentides inc. » :

- informe les services d'urgence de la tenue de cet évènement afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident pour une valeur minimale d'un (1) million de dollars pour ses bénévoles et pour l'évènement démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle.

**ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS**

#### **2017-10-697 Fondation Tremblant - Demande de subvention**

ATTENDU QUE l'organisme « Fondation Tremblant » a pour mission d'aider les enfants défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides à atteindre une meilleure qualité de vie et à développer leur plein potentiel que ce soit dans les sports, l'éducation, les arts ou les activités culturelles ;

ATTENDU QUE la « Fondation Tremblant » invite les organismes et les municipalités à lui soumettre des projets en lien avec sa mission ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à soumettre une demande de don à l'organisme « Fondation Tremblant » qui permettra à la Ville d'accueillir gratuitement, au camp de jour de l'été 2018, des enfants provenant de familles défavorisées de Sainte-Agathe-des-Monts et d'offrir un service d'accompagnement aux jeunes nécessitant ce type de service spécialisé.

**ADOPTÉE**

#### **2017-10-698 La Grande Guignolée 2017 - Autorisation d'utilisation de la voie publique**

ATTENDU QUE les organismes « Bouffe laurentienne », « Moisson Laurentides » et « Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides » organisent conjointement « La Grande Guignolée 2017 » sur le territoire de la Ville Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE lesdits organismes ont comme objectif de maximiser le soutien aux organismes en sécurité alimentaire de la région ;

ATTENDU QUE « La Grande Guignolée » est une activité de collecte de denrées et de fonds qui a lieu chaque année au mois de décembre ;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à la tenue d'une telle activité ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise les organismes « Bouffe laurentienne », « Moisson Laurentides » et « Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides » à utiliser conjointement la voie publique pour la tenue de « La Grande Guignolée 2017 », le jeudi 7 décembre 2017, entre 7 h et 18 h, aux endroits suivants :

- aux feux de circulation à l'intersection des rues Principale et Laverdure ;
- aux feux de circulation à l'intersection des routes 117 et 329 Nord ;
- à l'intersection de la rue Saint-Venant (route 329 Sud) et de la montée Alouette (face au Théâtre Le Patriote) ;

le tout conditionnellement à ce que les organisateurs :

- obtiennent les autorisations nécessaires auprès du ministère des Transports ;
- prennent les mesures nécessaires pour que la Sûreté du Québec soit informé de la tenue de cette activité ;
- respectent les dispositions du Code de la sécurité routière.

#### **ADOPTÉE**

#### **2017-10-699 Autorisation d'utilisation de la voie publique au profit d'« Opération Nez rouge »**

ATTENDU QUE la campagne Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut aura lieu sur le territoire en 2017 ;

ATTENDU QUE l'organisme « Maison des jeunes Sainte-Adèle » souhaite tenir un barrage routier sur le territoire de la Ville afin de récolter des dons volontaires dans le cadre d'une activité-bénéfice au profit d'Opération Nez rouge des Pays-d'en-Haut ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise l'organisme « Maison des jeunes Sainte-Adèle » à utiliser la voie publique pour la tenue d'un barrage routier sur son territoire qui se tiendra aux feux de circulation situés à l'intersection de la route 117 (rue Principale) et de la rue Laverdure, les 11 et 12 novembre 2017, entre 7 h et 18 h, à la condition que l'organisme :

- respecte les normes du ministère des Transports ;
- obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec.

#### **ADOPTÉE**

#### **2017-10-700 La Nuit des sans-abri – 20 octobre 2017**

ATTENDU QUE le conseil désire souligner l'implication de l'organisme « Carrefour jeunesse-emploi de la MRC des Laurentides » au sein de sa communauté ;

ATTENDU QUE pour la cinquième année consécutive, se tiendra à Sainte-Agathe-des-Monts, la Nuit des sans-abri ;

ATTENDU QUE le conseil désire donner son appui à cet événement où, de 18 h à 22 h, les participants sont sensibilisés à la cause de l'itinérance ;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise l'organisme « Carrefour jeunesse-emploi de la MRC des Laurentides » à tenir, le 20 octobre 2017, au Parc Lagny l'évènement « La Nuit des sans-abri » selon les modalités et les conditions suivantes :

- le comité organisateur pourra utiliser, à l'extérieur, un foyer ainsi que des brûleurs durant l'évènement ;

- l'organisme « Carrefour jeunesse-emploi de la MRC des Laurentides » fournisse à la Ville un certificat d'assurances responsabilité civile et accident d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 M \$) pour ses bénévoles et pour l'évènement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle.

**ADOPTÉE**

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **2017-10-701 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de septembre 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de septembre 2017.

**ADOPTÉE**

### **2017-10-702 Dans la zone Ht-209, la demande de dérogation mineure 2017-0120 à l'égard de l'immeuble situé au 2, rue Napoléon - Empiètement dans les marges de bâtiments existants.**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

#### Article 9.2.4

- l'implantation de l'extrémité du toit d'une remise existante à une distance de 0,11 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 0,45 mètre ;
- l'implantation d'une remise existante à une distance de 0,44 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.

#### Article 9.6.9 1)

- l'implantation d'une galerie existante à une distance de 0,90 mètre de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 2 mètres.

#### Article 9.6.11

- l'implantation d'un escalier extérieur existant donnant accès au rez-de-chaussée à une distance de 0 mètre de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 1 mètre.

#### Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 3,37 mètres de la ligne avant secondaire au lieu d'une distance minimale de 4 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation Y-60806 portant la minute 143 de l'arpenteur-géomètre Maxime Charron en date du 7 septembre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet ; et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0120 à l'égard de l'immeuble situé au 2, rue Napoléon - Empiètement dans les marges de bâtiments existants.

**ADOPTÉE**

**2017-10-703 Dans la zone Vc-910, la demande de dérogation mineure 2017-0119 à l'égard de l'immeuble situé au 2379, chemin du Castor - Nouvelle construction**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 4,97 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation, portant la minute 2644, de l'arpenteur-géomètre Guillaume Paquette en date du 6 septembre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet ; et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0119 à l'égard de l'immeuble situé au 2379, chemin du Castor - Nouvelle construction.

**ADOPTÉE**

**2017-10-704 Chemin de la Plage - Prolongement de rue - PIIA Projet de lotissement majeur**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 009 Projet de lotissement majeur qui consiste au prolongement du cadastre de rue du chemin de la Plage situé à Lac-Supérieur ainsi qu'à la création de 3 nouveaux lots prévus pour la construction de maisons unifamiliales.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement W-67864-4 préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la minute 5142 en date du 31 août 2017.

Cette demande est déposée par Simon Kopyrin, copropriétaire de l'immeuble sis sur les parties du lot 44 du rang 10 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-10-705 2379, chemin du Castor - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 Implantation en montagne qui consiste qui consiste à une nouvelle construction :

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Guillaume Paquette portant la minute 2816 en date du 6 septembre 2017.

Cette demande est déposée par Robert Pilarski, copropriétaire de l'immeuble sis sur les lots 36-26 et 36-27 du rang 1 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne..

**ADOPTÉE**

**2017-10-706 330, rue Genteman - Nouvelle construction - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste à la construction d'une habitation unifamiliale isolée, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- de proposer des fenêtres en bois ou d'un matériau imitant le bois ;
- d'installer le revêtement du pignon à la verticale afin de donner de la hauteur au bâtiment.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Francis Guindon portant la minute 110 en date du 7 septembre 2017.

Cette demande est déposée par Chantal Lortie, copropriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1-25 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-10-707 172, rue du Mont-Rainer - Rénovations extérieures - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste à la réfection des galeries existantes et par l'agencement des volets, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que les barrotins aient une homogénéité avec l'architecture existante, soit des barrotins en bois moulurés et non en métal.

Cette demande est déposée par Jean-Pierre Baracat, copropriétaire de l'immeuble sis sur le lot 7-56 et la partie du lot 7-103, tous du rang 9 du canton de Morin au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne..

#### ADOPTÉE

**2017-10-708      217, rue Principale Est - Enseigne d'identification attachée - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste au remplacement de l'enseigne d'identification attachée existante pour l'établissement commercial de vente de marchandises électroniques se situant dans la zone Cv-245, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le logo et le lettrage en relief d'un minimum de 2,54 centimètres d'épaisseur ;
- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect de l'exigence.

Cette demande est déposée par « 9230-3106 Québec inc. », représentant dûment mandaté, par « Les Gestions SBR inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 9-118 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

**2017-10-709      1120, rue Principale - Nouvelles enseignes d'identification - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation de 2 nouvelles enseignes d'identification attachées aux façades du bâtiment pour un nouvel établissement de restauration rapide, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le dépôt d'une proposition d'affichage s'harmonisant avec les enseignes attachées existantes pour le bâtiment et appuyée par un éclairage par projection (cols-de-cygne) ;
- le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect de l'exigence.

Le tout tel que montré à la version numéro 6 du projet d'affichage numéro 21811 préparé par « Le groupe Médiagraphe Canada inc. ».

Cette demande est déposée par « Le groupe Médiagraphe Canada inc. », représentant dûment mandaté par « Halte routière sortie 86 inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 905 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-10-710 51, rue Saint-Antoine - Affichage « Nature Zen » - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment sur l'avant-toit existant, en autant que les exigences suivantes soient respectées. :

- le dépôt d'une proposition d'affichage comportant du relief pour le lettrage et le logo ;
- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect de l'exigence.

Cette demande est déposée par « Univers/Cité Mikaël (UCM) Organisme sans but lucratif inc. », représenté par Jean Morissette, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 5 581 400 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-10-711 109, rue Saint-Vincent - Affichage « LPCP NOTAIRES » - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste au remplacement de l'affichage à plat au bâtiment, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux.

Cette demande est déposée par « Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 320 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-10-712 56, rue Principale Est - Nouvel affichage « Toilettage Carole » - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment pour permettre l'affichage du commerce « Toilettage Carole », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux.

Cette demande est déposée par « Toilettage Carole », représentant dûment mandaté, par « PSL Ste-Agathe inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 939 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2017-10-713 38, rue Albert - Nouvelle construction unifamiliale - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la plantation, en cour avant, de 3 arbres d'un minimum de 5 centimètres de diamètre mesuré à 30 centimètres du sol.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation A4778 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3809 en date du 8 septembre 2017.

Cette demande est déposée par Lucien Ouellet et Céline Séglesky, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 5 582 217 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2017-10-714 3-5, rue Préfontaine Est - Rénovations extérieures - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement de toutes les fenêtres du bâtiment.

Cette demande est déposée par « Justinord inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 396 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

**2017-10-715 Lots projetés 6 138 968 à 6 138 970 au cadastre du Québec - Lotissement - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 017 Construction et aménagement le long de l'autoroute 15 qui consiste à la création de 3 nouveaux lots à des fins de développement industriel, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- fournir un plan projet de lotissement présentant la topographie existante ainsi que les contraintes environnementales présentes ;
- des frais de parc de 10 % ;
- le dépôt d'une proposition de cession en vertu des dispositions du règlement de lotissement en vigueur.

Le tout tel que montré au plan projet de lotissement V-62890 préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 15789 en date du 20 septembre 2017.

Cette demande est déposée par « Gestion J.G. Courchesne inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 744 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-10-716 1110-1140, rue Principale - Agrandissement « Halte routière Sainte-Agathe SEC » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à un deuxième agrandissement du bâtiment central (phase 3.3) afin de voir à l'ajout d'un local supplémentaire à des fins de restauration, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la reconduction des exigences prévues à la résolution du conseil municipal numéro 2015-05-282.

Le tout tel que montré au plan image A4722 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3322 en date du 15 septembre 2017 ainsi qu'aux esquisses et élévations architecturales 170830 préparées par « Atelier Idea » en date du 15 septembre 2017.

Cette demande est déposée par « Halte routière Sainte-Agathe SEC », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 581 905 et 5 580 349 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-10-717 4701, route 117 - Rénovations extérieures « Quai Lafantaisie » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la rénovation extérieure du bâtiment, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le nettoyage complet des débris en cour arrière ;
- la plantation, le long de la ligne avant, de 6 arbres feuillus d'un minimum de 5 centimètres de diamètre mesuré à 30 centimètres du sol ;
- le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Cette demande est déposée par « Quai Lafantaisie », représentant dûment mandaté, par « Gestion Galex inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 22-29 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

#### **2017-10-718 201, boulevard Norbert-Morin - Lotissement - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la subdivision des lots existants pour voir à la création de 2 nouveaux lots.

Le tout tel que montré au plan d'opération cadastrale A5318 préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute 3835 en date du 19 septembre 2017.

Cette demande est déposée par « 9196-8289 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 580 906 et 5 581 593 au cadastre du Québec.

#### ADOPTÉE

#### **2017-10-719 Lots 43 et 44 du rang 9 du canton de Beresford - Aménagement forestier, coupe d'amélioration - PIIA L'abattage d'arbres et l'entretien des boisés**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 011 L'abattage d'arbres et l'entretien des boisés qui consiste à la réalisation d'une coupe d'amélioration dans le peuplement numéro 5 identifié au plan d'aménagement forestier. Selon la prescription sylvicole, le peuplement est envahi par le hêtre de mauvaise qualité en général. Le but du traitement est d'éliminer les hêtres pour laisser place à la régénération d'érables établis et ainsi améliorer la vigueur du peuplement. :

- le dépôt d'un total de 10 parcelles minimalement pour le peuplement numéro 5, incluant les coordonnées GPS de chacune d'elles ;
- l'identification claire, sur le terrain, du centre de chacune des parcelles ;
- le dépôt d'une garantie financière de 1 500 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences ;
- le dépôt d'un rapport annuel d'exécution préparé par l'ingénieur forestier.

Le tout selon la prescription sylvicole et au plan d'aménagement forestier préparés et signés par l'ingénieur forestier Charles Gélinas en date du 19 septembre 2017.

Cette demande est déposée par Mario Bourdeau, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 43 et 44 du rang 9 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)**

**MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC**

**2017-10-720**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère,  
appuyé par Serge Bossé, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

Greffier adjoint,  
Monsieur Benoit Fugère

## INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 3 OCTOBRE 2017

- 2017-10-650 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-10-651 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017
- 2017-10-652 Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 19 septembre 2017
- 2017-10-653 Centre sportif Damien-Héту - Location d'un local - Bail à l'Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts -Exploitation d'une boutique de sport
- 2017-10-654 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture – Appel d'offres TP-2016-013- Décompte progressif no. 4
- 2017-10-655 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure – Appel d'offres TP-2016-014- Décompte progressif no. 7
- 2017-10-656 Centre sportif Damien-Héту – Bail aux fins de location d'heures de glace - Club de patinage artistique, Ste-Agathe-des-Monts
- 2017-10-657 Centre sportif Damien-Héту – Bail aux fins de location d'heures de glace - – Association du hockey mineur de Ste-Agathe-des-Monts inc.
- 2017-10-658 Centre sportif Damien-Héту – Bail à D'Ici Pizza- Exploitation d'un restaurant
- 2017-10-659 Centre sportif Damien-Héту – Bail aux fins de location de la piscine – Club aquatique Ste-Agathe
- 2017-10-660 Protocole d'entente « Théâtre le Patriote » – Sainte-Agathe-des-Arts
- 2017-10-661 Ratification de l'élection d'un nouveau membre au conseil d'administration de l'organisme Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts
- 2017-10-662 Bail en faveur du Camping et centre de plein air Ste-Agathe-des-Monts
- 2017-10-663 Octroi de mandat à Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville dans un litige
- 2017-10-664 Octroi de contrat de services professionnel à Dunton Rainville, s.e.n.c. pour représenter la Ville dans un recours devant la Cour supérieure
- 2017-10-665 Autorisation de signature d'ententes de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 2017-10-666 Régie intermunicipale des Trois Lacs (RITL) – Budget 2018
- 2017-10-667 Régie Incendie Des Monts (RIDM) - Agglomération – Budget 2018
- 2017-10-668 Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) – Volet 1 - Renouvellement de conduites du chemin du Lac-des-Sables (dossier no. 2015005) - Autorisation de signature protocole d'entente
- 2017-10-669 Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 1 - Renouvellement de conduites de la rue Laverdure (dossier no. 2015006) - Autorisation de signature protocole d'entente
- 2017-10-670 Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 1 - Renouvellement de conduites de la rue Guindon (dossier no. 2015007) - Autorisation de signature protocole d'entente
- 2017-10-671 Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 1 - Renouvellement de conduites du chemin Saint-Jean (dossier no. 2015010)- Autorisation de signature protocole d'entente
- 2017-10-672 Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) - Volet 1 - Poste de suppression Lac-des-Sables (dossier no. 2015017) - Autorisation de signature protocole d'entente
- 2017-10-673 Musée du ski des Laurentides - Subvention
- 2017-10-674 Attribution d'un droit d'usage temporaire en faveur de l'organisme Centre d'action bénévole Laurentides pour son activité « Popote Roulante »
- 2017-10-675 Cession d'une servitude réelle sur une partie du lot rénové 5 579 904 - Projet résidentiel Cap Jem
- 2017-10-676 Comptes payés – Septembre 2017
- 2017-10-677 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-10-678 Dépôt du rapport budgétaire et état comparatif
- 2017-10-679 Adoption du règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes

- 2017-10-680 Service de génie et infrastructures - Poste de coordonnateur technique en génie et infrastructure – Confirmation
- 2017-10-681 Service de la culture et des loisirs - Embauche d'une préposée temporaire aux prêts à la bibliothèque
- 2017-10-682 Service des travaux publics - Embauche d'un journalier temporaire
- 2017-10-683 Poste de surpression chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture
- 2017-10-684 Appel d'offres TP-2017-005 - Réfection du barrage du lac Légaré (X0005199) – Décompte progressif 01
- 2017-10-685 Appel d'offres TP-2017-015 -Nouveau poste de surpression « Lac-des-Sables » –Décompte progressif 04
- 2017-10-686 Appel d'offres TP-2017-020 - Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Décompte progressif 01
- 2017-10-687 Appel d'offres TP-2017-017 –Interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean –Décompte progressif 01
- 2017-10-688 Réfection de la chaussée – Chemins du Tour-du-Lac et du Lac-des-Sables – Services professionnels – Paiement de facture
- 2017-10-689 Appel d'offres TP-2015-021 - Services professionnels – Prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture
- 2017-10-690 Appel d'offres TP-2015-022 - Services professionnels – Renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture
- 2017-10-691 Appel d'offres TP-2015-023 - Services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable – Chemin du Tour-du-Lac — Paiement de facture
- 2017-10-692 Appel d'offres TP-2015-027- Services professionnels pour la réfection du barrage du lac Légaré — Paiement de factures
- 2017-10-693 Appel d'offres TP-2016-020 - Réfection de la chaussée et aménagement d'une piste cyclable sur les chemins du Lac-des-Sables et du Tour-du-Lac – Acceptation finale et libération de la retenue contractuelle
- 2017-10-694 Appel d'offres TP-2016-028 – Construction de trottoirs – Réception définitive des travaux
- 2017-10-695 Appel d'offres TP-2017-002 – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial – Décompte progressif 02
- 2017-10-696 Fermeture temporaire de la rue Thibodeau -Événement de la Résidence des Laurentides inc.
- 2017-10-697 Fondation Tremblant - Demande de subvention
- 2017-10-698 La Grande Guignolée 2017 - Autorisation d'utilisation de la voie publique
- 2017-10-699 Autorisation d'utilisation de la voie publique au profit d'« Opération Nez rouge »
- 2017-10-700 La Nuit des sans-abri – 20 octobre 2017
- 2017-10-701 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de septembre 2017
- 2017-10-702 Dans la zone Ht-209, la demande de dérogation mineure 2017-0120 à l'égard de l'immeuble situé au 2, rue Napoléon - Empiètement dans les marges de bâtiments existants.
- 2017-10-703 Dans la zone Vc-910, la demande de dérogation mineure 2017-0119 à l'égard de l'immeuble situé au 2379, chemin du Castor - Nouvelle construction
- 2017-10-704 Chemin de la Plage - Prolongement de rue - PIIA Projet de lotissement majeur
- 2017-10-705 2379, chemin du Castor - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne
- 2017-10-706 330, rue Genteman - Nouvelle construction - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair
- 2017-10-707 172, rue du Mont-Rainer - Rénovations extérieures - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair
- 2017-10-708 217, rue Principale Est - Enseigne d'identification attachée - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-10-709 1120, rue Principale - Nouvelles enseignes d'identification - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-10-710 51, rue Saint-Antoine - Affichage « Nature Zen » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-10-711 109, rue Saint-Vincent - Affichage « LPCP NOTAIRES » - PIIA Affichage au centre-ville

- 2017-10-712 56, rue Principale Est - Nouvel affichage « Toilettage Carole » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-10-713 38, rue Albert - Nouvelle construction unifamiliale - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-10-714 3-5, rue Préfontaine Est - Rénovations extérieures - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-10-715 Lots projetés 6 138 968 à 6 138 970 au cadastre du Québec - Lotissement - PIIA Construction et aménagement le long de l'autoroute 15
- 2017-10-716 1110-1140, rue Principale - Agrandissement « Halte routière Sainte-Agathe SEC » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-10-717 4701, route 117 - Rénovations extérieures « Quai Lafantaisie » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-10-718 201, boulevard Norbert-Morin - Lotissement - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-10-719 Lots 43 et 44 du rang 9 du canton de Beresford - Aménagement forestier, coupe d'amélioration - PIIA L'abattage d'arbres et l'entretien des boisés
- 2017-10-720 Levée de la séance